

**Rapport de la Commission de vérification des comptes
de l'exercice 2023 de Fragile Vaud**

Mesdames, Messieurs, chers membres,

En date du 22 mars 2024, la dite commission, composée de Messieurs Alexandre Parisod et Etienne Poget et Christian Favre, selon l'art. 21 des statuts, a procédé au contrôle des comptes et vérifié la gestion financière de l'association.

Toutes les pièces comptables ont été mises à disposition par M. André Rosé et nous avons pu donc les consulter.

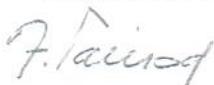
M. A. Rosé a pu répondre de manière précise à toutes nos questions relatives aux diverses écritures, ce qui a permis d'exécuter notre tâche avec précision.

Bien entendu, nous avons contrôlé les divers comptes ainsi que les pièces justificatives ce qui nous permet de déclarer que la comptabilité est tenue avec exactitude.

L'exercice se solde par un excédent de charges de CHF 75'609.— selon Swiss GAAP alors que le total du bilan est de CHF 347'060.43.--.

En conclusions, nous demandons à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés et de donner décharge au président-caissier et à la commission de vérification.

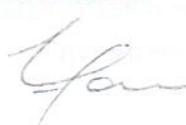
Alexandre Parisod



Etienne Poget



Christian Favre



Fait à Lausanne, le 22 mars 2024